

SOLIDAIRES DE SAKHAROV



Par VICTOR LEDUC

L'entrée des chars soviétiques à Kaboul et la décision d'exiler Sakharov à Gorki sont deux événements étroitement liés. Ils relèvent du même mépris des droits les plus élémentaires des peuples et des individus. Avec le cours de plus en plus expansionniste de sa politique extérieure, le pouvoir soviétique ne pouvait supporter plus longtemps ce témoin capable de se faire, auprès de l'opinion mondiale, le porte-parole de la partie la plus consciente du peuple soviétique. C'est pourquoi on ne peut sans contradiction, comme le fait Georges Marchais, désapprouver les mesures prises contre Sakharov, et approuver l'invasion de l'Afghanistan

Le cas Sakharov constituait d'ailleurs une exception, une anomalie dans l'univers du silence imposé à tous depuis les temps staliniens. Jouissant du double prestige du créateur de la bombe H soviétique et du titulaire du prix Nobel de la paix, Sakharov a pu pendant plusieurs années échapper à la loi commune et exiger à voix haute le respect des libertés élémentaires d'expression et d'information

Dès 1970, il avait fondé un Comité des Droits de l'Homme en URSS. Il intervient à l'occasion de chaque procès de «dissidents», tente de forcer la porte des tribunaux, alerte la presse internationale. C'est à lui que l'on doit le mouvement de solidarité qui a fini par se développer en Occident à l'égard des opposants soviétiques après une longue période d'ignorance ou d'indifférence

Sakharov ne se contente pas de prendre la défense de ses compatriotes victimes de la répression, il critique les privilèges de la caste dirigeante dont il a renoncé volontaire-

ment à faire partie et décrit la vie difficile de la majorité de la population. Il dénonce la montée du militarisme dans son pays, la tendance expansionniste de sa politique extérieure. Dès 1958, il demandait à Khrouchtchev de suspendre les opérations nucléaires militaires. Il est de ces soviétiques courageux qui protestent contre l'invasion de la Tchécoslovaquie. Aujourd'hui, de son exil de Gorki, il réussit encore par l'intermédiaire de sa femme à communiquer son jugement lucide: «L'Union Soviétique veut renforcer sa supériorité militaire en Europe, tente de détruire les perspectives de paix au Proche-Orient et en Afrique Australe...

Le point culminant de cette politique dangereuse a été l'invasion de l'Afghanistan...A l'intérieur, les autorités ont pris de nouvelles mesures contre le cœur du mouvement des Droits de l'Homme»

La presse soviétique se déchaîne contre Sakharov, l'accuse déjà de complot avec l'ennemi. On peut craindre que le pouvoir ne se contente pas de la mesure qu'il vient de prendre contre Sakharov, mais prépare l'opinion à un procès retentissant.

Nous devons donc manifester notre solidarité vigilante à l'égard de Sakharov. L'expérience prouve que l'opinion mondiale a tout de même réussi à plusieurs reprises à faire reculer la répression en URSS.

Le boycott des jeux olympiques de Moscou, peut constituer, de ce point de vue, un élément décisif, à condition, comme vient de le faire le bureau politique du PSU, de poursuivre jusqu'au bout le mot d'ordre de boycott, ce qui implique que l'on se prépare à manifester, à Moscou même, si besoin est, pour l'application des accords d'Helsinki.

NUCLEAIRE

Pétition nationale énergies

Nous avons relevé dans un numéro précédent de T.S. Hebdo, les ambiguïtés de la position du P.S., relative à la pétition nationale. Il a fallu toute la pression (pour ne pas dire plus) de la C.F.D.T., du P.S.U. et du R.A.T. pour que les principaux dirigeants du P.S. acceptent enfin de signer la pétition. Maintenant c'est fait; en bloc, Mitterrand, Mauroy, Rocard... et même Defferre, ont donné leur nom à l'occasion de la tenue d'une conférence de presse destinée à présenter un premier bilan de la pétition. Celle-ci s'est déroulée le mercredi 23 janvier en présence de très nombreux journalistes spécialisés et du secteur politique. F. Mitterrand, E. Maire, H. Bourchardeau, M. Crépeau et B. Lalonde ont successivement présenté le point de vue de leur organisation, puis répondu aux questions des journalistes. Une représentante de la coordination des C.A.N. est intervenue dans la discussion. On lira dans le prochain numéro de T.S. Hebdo l'intervention de H. Bourchardeau qui a relevé les points d'accord comme les divergences sur le fond qui existent avec les autres partenaires.

La pétition est en effet le résultat d'un accord entre des forces opposées au développement du nucléaire et celles qui, comme le P.S., en proposent un simple ralentissement. Le texte largement majoritaire à la dernière convention socialiste (il a recueilli 60% contre 15% à un texte plus opposé au nucléaire et 17% à celui

de CERES très pro-nucléaire) est en effet plus vague en ce qui concerne l'avenir du programme: «l'examen attentif de ces deux questions nous a amenés à préconiser une diversification des sources d'énergies et une limitation du nucléaire qui devra rester une énergie de transition en attendant que le solaire puisse prendre le relais. Dans l'état actuel des estimations, une légère augmentation du nucléaire pendant quelques années après la venue de la gauche au pouvoir serait probablement nécessaire».

Le texte se prononce par contre plus nettement contre les surrégénérateurs (moratoire). Les débats ont montré que le programme du P.S. conduirait à l'implantation d'une cinquantaine de centrales nucléaires à l'horizon 2000 contre une centaine, pour le programme gouvernemental (dont la moitié ce qui est tout de même considérable).

Par ailleurs les réponses aux questions des journalistes ont permis de préciser deux points importants:

1) La suspension du programme: le texte explicatif qui accompagne la pétition précise les bases de l'accord:

— suspension de la construction des centrales au-delà de CP1 (tant que le débat démocratique n'aura pas été conduit à son terme, cet ajout avait été exigé par le P.S.);

— de même pour superphénix, toute série in-

dustrielle de surrégénérateurs et refus de nouvelles installations industrielles nucléaires (extension à des fins commerciales de la Hague) — les réacteurs achevés ne seront pas mis en activité jusqu'à ce que toutes les leçons de Harrisburg aient été tirées.

Il est clair que cet accord est important par le contenu du moratoire qu'il propose, mais il ne saurait masquer les divergences des organisations. Le premier point est essentiel, nous donnons par ailleurs la liste des réacteurs PWR du programme: (la filière française graphite gaz, Bagg 1, Chinon, St-Laurent est aujourd'hui abandonné); 6 sont en fonctionnement, 16 dans CP1, 8 dans CP2, plus les 1 300 Mn et évidemment les surrégénérateurs. Mais le fait de situer dans la pétition, la barre à CP1, c'est-à-dire que nous acceptons cette première partie du programme. Il n'y a pas d'accord pour le refuser, chacun a donc sa liberté d'appréciation. Ajoutons d'ailleurs que toutes les organisations après l'affaire des fissures ont été d'accord pour refuser le chargement de Tricastin et Gravelines qui sont dans CP1. De même le dernier point, relatif aux leçons de Harrisburg, toute essentiellement à CP1, or les conclusions des commissions d'enquêtes américaines sont aujourd'hui connues et très sévères dans leurs constatations (rapport Kemeny et de la N.C.R.).

2) Le referendum: d'accord pour un referen-

dum sur le nucléaire mais pas sans condition. Tout dépend en effet de l'organisation et de la durée de la période préparatoire, des possibilités réelles d'une information contradictoire, ainsi que du contenu de la question posée. De plus des consultations régionales pourraient être suggérées, mais avec les mêmes réserves que précédemment. Toute la question est de savoir qui a l'initiative; le sommet ou la base? D'où l'intérêt des referendums à initiative populaire qui sont décidés sur la base d'un certain nombre de signatures d'électeurs (2 à 5% du corps électoral selon l'ampleur de la circonscription).

Rappel: les signatures sont comptabilisées par organisations (sauf celles recueillies en commun). Les envoyer au P.S.U., 9, rue Borromée, par ailleurs dans les meetings débats unitaires, il faut veiller à la présence du parti (table presse, etc.), utiliser le tract «Oui, on peut se passer du nucléaire» prix 0,08 F l'exemplaire. Envoyez les informations utiles à T.S.: état de la pétition dans le département ou la localité, initiatives originales, etc.

DOCUMENTS UTILES

LA GAZETTE NUCLEAIRE: en vente Livrerie Syros, abonnements 10 numéros 40 F. 2, rue François-Villon, 91400 Orsay. Une brochure C.F.D.T.: «Energie, nucléaire, choisir notre avenir».

Programme français de centrales nucléaires PWR 900 MW et 1300 MW et dates de mises en service

Année de programme	TRANCHES	Puissance en MW	Date de mise en service	Programme
1970	FESSENHEIM I	900	30.12.77	
1972	FESSENHEIM II	900	18.03.78	
1971	BUGEY II	900	19.02.79	
1972	BUGEY III	900	13.02.79	
1973	BUGEY IV	900	08.03.79	
1974	BUGEY V	900	31.07.79	
1974	TRICASTIN I	900	décembre 79	CP1
1974	GRAVELINES I	900	décembre 79	CP1
1974	DAMPIERRE I	900	décembre 79	CP1
1974	TRICASTIN II	900	1 ^{er} trimestre 80	CP1
1974	GRAVELINES II	900	2 ^e trimestre 80	CP1
1975	DAMPIERRE II	900	3 ^e trimestre 80	CP1
1975	TRICASTIN III	900	3 ^e trimestre 80	CP1
1975	GRAVELINES III	900	4 ^e trimestre 80	CP1
1976	ST LAURENT B1	900	4 ^e trimestre 80	CP1
1975	TRICASTIN IV	900	1 ^{er} trimestre 81	CP1
1975	DAMPIERRE III	900	1 ^{er} trimestre 81	CP1
1975	BLAYAIS I	900	2 ^e trimestre 81	CP1
1976	GRAVELINES IV	900	2 ^e trimestre 81	CP1
1976	ST LAURENT B2	900	2 ^e trimestre 81	CP1
1976	DAMPIERRE IV	900	3 ^e trimestre 81	CP1
1977	BLAYAIS II	900	4 ^e trimestre 81	CP1
1976	CHINON B1	900	1982	CP2
1977	CHINON B2	900	1982	CP2
1977	BLAYAIS III	900	1982	CP2
1976	PALUEL I	1 300	1982	
1977	BLAYAIS IV	900	1982	CP2
1977	PALUEL II	1 300	1982	
1978	CRUAS I	900	1983	CP2
1978	CRUAS II	900	1983	CP2
1978	PALUEL III	1 300	1984	
1979	CRUAS III	900	1984	CP2
1979	CRUAS IV	900	1984	CP2
1979	ST ALBAN I	1 300	1984	
1979	FRAMANVILLE	1 300	1984	

Renseignements utiles :

La Gazette nucléaire : en vente, librairie Syros. Abonnements : 10 numéros 40 F, 2, rue François-Villon, 91400 Orsay.

Une brochure C.F.D.T. : «Energie, nucléaire. Choisir notre avenir».

finances

«Un budget n'est jamais neutre, il est toujours chargé.»
Léoline dans : «électricité et soviets».

La D.P. des 19 et 20 janvier a adopté les budgets 1980 du P.S.U. et de T.S., tout en souhaitant les revoir dans quelques mois afin de voir si la situation exige des corrections. Malgré une importante compression des dépenses, on a estimé que le déficit de fin d'exercice devait atteindre 400 F ! Essentiellement à cause des dettes à rembourser et du déficit chronique de T.S. La D.P. a décidé de financer de la façon suivante :

1) Ouvrir dès maintenant une souscription permanente d'au-moins 200 000 F auprès des militants. Il leur faudrait verser 10 % de plus qu'en 79 et ce supplément serait envoyé intégralement au National. Ainsi, si en 79, Tartempion avait versé 100 F au titre des cotisations (30 F à la section, 30 F à la Fédé, et 40 F au National), en 80, il devra verser 110 F (30 F à la fédé, 30 F à la section, et 50 F au National). Charge aux militants, sections et fédérations de se rembourser ces 10 % en trouvant des recettes extérieures.

2) Le National s'engage à trouver plus de 200 000 F de ressources extérieures.

A noter que le déficit possible de T.S. (environ 160 000 F) pourrait être comblé s'il y avait 2 700 abonnés nouveaux à T.S. Mensuel. Ce n'est pas un objectif irréaliste si on veut vraiment l'atteindre. Certaines fédérations sont en train de faire des campagnes de promotion auprès des sympathisants. Le National est prêt à faire des tarifs très intéressants pour des numéros du mensuel invendus, à toutes les fédérations qui lui soumettraient un plan de promotion. Toutes les idées seront les bienvenues (permanence le lundi après-midi à T.S.).

La D.P. a décidé de transformer la formule de T.S. Hebdo, afin de faire des économies et de mieux répondre aux besoins qui sont exprimés. Il aura le format du mensuel et comprendra deux parties : une que seule les militants et sympathisants abonnés recevront ; et l'autre fermée de quatre pages résolument tournées vers l'intérieur qui sera envoyée aux abonnés et à la presse, aux associations... et qui pourront être commandés en grand nombre par les fédérations pour faire de la propagande. L'existence du feuillet «interne» aux militants permettra une meilleure circulation de l'information et des débats internes.

L'idée de la création d'une carte de sympathisants a été évoquée, car certaines fédérations l'ont déjà lancée. Elle permettrait de nous aider financièrement et donnerait droit au sympathisant à recevoir le T.S. mensuel et l'hebdo complet ainsi que la presse fédérale. A suivre...

ATTENTION, ATTENTION

Beaucoup de camarades remplissent mal leurs cartes, oubliant par exemple de remplir le verso... Ce n'est pourtant pas difficile de prendre 2 minutes pour remplir toutes les rubriques. Merci.

DERNIÈRE MINUTE

La fédération de la somme a fait remonter 50 % des cartes 79, dont 8 % de nouvelles adhésions.

V.C.

Trois millions d'emplois à créer d'ici 1986

On sait que le chômage va s'aggraver et se battre pour que d'autres emplois soient créés, est urgent. Mais combien et où ?

Diverses études de l'I.N.S.E.E. (1) ces évaluations ces besoins d'emplois selon les hypothèses les résultats peuvent varier beaucoup. En cumulant les hypothèses optimistes on aboutit néanmoins à 1 800 000 pour 1986. Sur cette base, le P.C.F. (2) réalise d'autres projections plus réalistes qui aboutissent à 3 180 000 emplois à créer pour 1986. D'où vient cette différence :

+ 572 000 pour tenir compte d'une nouvelle croissance de l'activité féminine (en particulier dans les régions où le sous-emploi féminin est encore fort).

+ 460 000 pour ramener à zéro le chômage (l'I.N.S.E.E. ne se donne dans cette étude que de ramener le chômage à son niveau de décembre 1973, 460 000 juste-ment).

+ 254 000 pour ne pas superposer une politique de renvoi brutal des immigrés (toute immigration supplémentaire étant de toute façon arrêtée).

+ 94 000 pour supprimer le chômage frontalier, qui n'est qu'un chômage déguisé.

Sur tel ou tel point on pourrait prendre d'autres hypothèses que le P.C.F. Il est notamment très prudent sur l'activité féminine puisqu'on peut estimer que plus de femmes encore se présenteront sur le marché du travail (bizarre, bizarre...) De plus, tous ces chiffres supposent que tous les projets de démantèlement industriel du pouvoir sont bloqués.

L'ordre de grandeur est néanmoins intéressant, un bon point de départ sur lequel pour proposer au P.C.F. et autres autres forces concernées nos propositions alternatives d'emploi : c'est urgent en particulier pour des régions comme le Nord, la Bretagne, le Poitou-Charentes et le Languedoc-Roussillon où les besoins atteignent presque le quart de la population active de 1975.

(1) Nous repreneons ici celle de la direction régionale de Nantes : les perspectives de l'emploi par département.
(2) Economie et politique : Région par région voici les besoins d'emplois juillet-août 1979.

Besoins d'emplois 1979-1986	Estimation I.N.S.E.E.	Besoins calculés par le P.C.F.	
		Nombre	% (*)
Région parisienne	(1)	302 150	8,28
Champagne-Ardenne	63 810	89 850	16,36
Picardie	84 135	116 450	17,24
Haute-Normandie	85 405	114 750	17,00
Basse-Normandie	81 630	108 600	19,60
Centre	72 300	119 900	13,35
Nord-Pas de Calais	200 900	333 200	23,31
Lorraine	99 600	181 300	20,05
Alsace	50 810	105 400	17,26
Franche-Comté	41 885	70 700	16,15
Pays de Loire	186 150	240 900	21,48
Bretagne	155 330	239 380	23,40
Limousin	25 580	45 020	14,35
Auvergne	58 705	01 036	16,68
Poitou-Charentes	91 005	135 370	23,12
Aquitaine	93 960	156 800	15,47
Midi-Pyrénées	92 405	171 650	19,65
Bourgogne	55 955	85 650	13,69
Rhône-Alpes	100 015	262 200	12,93
Provence-Alpes Cote d'Azur + Corse	76 745	210 800	14,70
France entière	environ 1 800 000	3 180 000	14,59

(*) Calculés par rapport à la population active en 1975.

(a) Concernant la région parisienne, la sous-estimation des besoins et de l'objectif des pouvoirs publics d'expulsion de la moitié des immigrés amène l'I.N.S.E.E. à considérer qu'il n'y a pas de besoins d'emplois supplémentaires d'ici à 1986.

Contre les interdits professionnels : pour la liberté d'expression

Depuis fin janvier 1979, Marc Croissant est écarté de ses fonctions de conseiller culturel à la mairie d'Ivry sur «ordre» du maire P.C.F., son traitement est maintenu.

POURQUOI ?

Marc Croissant, militant P.C.F. employé par la mairie d'Ivry, 13 janvier 1979 au nom du groupe homosexualité du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes (C.E.R.M.) au quotidien l'Humanité :

— où il proteste contre la manière dont ce journal relate dans son édition du 13 janvier 1979 une affaire de moeurs qui a pour lieu la ville de Saint-Ouen en Seine-St-Denis, où il affirme que :

«La seule position possible pour les communistes doit être la défense sans concession du droit de tous les individus (y compris les adolescents et les enfants) à vivre une sexualité comme il leur plaît (y compris si elle inclut l'homosexualité, la pédophilie ou toute autre forme de sexualité) dès lors que les partenaires sont libres et consentants».

CETTE LETTRE N'EST ALORS PAS PUBLIÉE PAR L'HUMANITÉ.

Son directeur Roland Leroy la transmet à la section du P.C.F. d'Ivry qui la porte à la connaissance de l'employeur de Marc Croissant c'est-à-dire MONSIEUR LE MAIRE D'IVRY.

Le 6 février 1979, Marc Croissant est suspendu de ses fonctions de Conseiller culturel avec maintien de son salaire, alors qu'aucune faute professionnelle ne lui est reprochée. Il est alors clair que nous avons affaire à :

Une interdiction professionnelle motivée par l'expression d'une opinion alors non publique, interprétée comme un délit par l'employeur.

Le 30 mars 1979, le maire d'Ivry propose à Marc Croissant un poste au service de l'urbanisme ce qui ne correspond en rien à sa qualification. Il s'agit donc d'une sanction que Marc Croissant refuse.

Les syndicats C.G.T. du personnel communal restent muets. La section C.F.D.T. des communaux demandent publiquement le 10 avril 79 la réintégration de Marc Croissant dans son poste de conseiller

culturel et réclame le droit à la liberté d'expression. Elle persévéra constamment dans ce sens par de multiples actions et prises de position publiques.

Le Comité d'Urgence Anti-Répression Homosexuel (C.U.A.R.H.) décide de s'associer à la défense de Marc Croissant.

Le problème de fond demeure : a-t-on autre chose à reprocher à Marc Croissant qu'une opinion ? Non !

Marc Croissant a été sanctionné pour avoir exprimé une opinion personnelle. Quelque soit l'appréciation de chacun et chacune sur les idées émises par Marc Croissant, nous prenons position contre le délit d'opinion.

Réintégration effective de Marc Croissant dans son emploi de conseiller culturel.

Pour la liberté d'expression. Non aux interdits professionnels. Les organisations et personnes désirant lutter sur ces objectifs sont invitées à rejoindre le Comité de lutte.

Comité de lutte «Marc Croissant», adresse : G. Cuginaud, BP 13 - 94210 Ivry cédex.

Immigrés

Le projet de loi Barre-d'Ornano ou réponse du gouvernement aux grévistes de la Sonacotra

Après quatre ans de luttes, des dizaines de jugements divers, de multiples expulsions, deux rapports, le gouvernement a accouché d'une réponse qu'il veut définitive aux grèves de loyer. C'est le prochain projet de loi concernant les immigrés (T.I.) qui sera présenté probablement à la session parlementaire de printemps par MM. Barre et d'Ornano.

DEUX REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Le slogan : « travailleurs français - immigrés, même patron, même combat » a souvent été crié lors des manifs, quelquefois de façon un peu incantatoire pour susciter une solidarité qui tardait à venir. Voilà que le gouvernement veut lui donner un nouveau support incontestable par une loi « portant création d'un contrat de résidence qui sera appliquée en priorité aux T.I., mais aussi, c'est prévu par le texte, « aux jeunes travailleurs, personnes handicapées, personnes âgées « logées en foyer, en attendant, pourquoi pas ? d'autres « catégories particulières » comme les étudiants...

« Les dispositions de la présente loi sont d'ordre public » (art. 13) ce qui veut dire que toute disposition contraire est nulle, que les dispositions de la loi s'appliquent automatiquement à tous les logements foyers prévus par la loi ! Ceci bloque toute possibilité de négociations en vue de l'amélioration de contrat entre gestionnaire et résidents.

Ces deux remarques permettent de prendre conscience de la gravité d'un texte qui va toucher différents types de population auxquels il s'appliquera quelque soit leur statut actuel. Il convient donc de bien le connaître pour bien le combattre.

PEU D'AVANTAGES

Le logement-foyer est défini dans le projet de loi comme un établissement à caractère social qui fournit, le cas échéant, diverses prestations annexes (art. 1) qui reçoit le cas échéant des aides financières publiques (art. 4). Prestations et aides étant facultatives, le logement-foyer se caractérise essentiellement par les « populations particulières » qu'il accueille (art. 1). C'est donc une définition exclusivement ségrégative !

Dans le contrat de résidence tel qu'il est défini par le projet de loi est enfin reconnu le droit de visite (art. 6) que les Sonacotra ont acquis de haute lutte, le droit d'hébergement est soumis à l'autorisation des gestionnaires (art. 7).

Enfin le contrat peut être dénoncé par le résident sous réserve d'un préavis d'un mois (au lieu de trois) (art. 5).

...Et beaucoup d'inconvénients : une loi anti-sociale. Il a déjà été dit que les prestations et l'aide financière étaient facultatives. Il y a beaucoup plus grave : la redevance que paieront les résidents devra couvrir les frais correspondant aux charges et aux prestations, l'amortissement, le report des résultats antérieurs (art. 4)... c'est-à-dire que ces logements « sociaux » devront être rentables, en conséquence, les prix en seront libérés (art. 4) et ils pourront être fermés en totalité ou en partie pour cause économique !!! (art. 10).

Ceci n'est pas tout : le gestionnaire décide des travaux à entreprendre. Il en informe les résidents, un mois avant le début des travaux par affichages. Il n'est pas tenu au relogement, pourvu que le préavis admette qu'il rencontre des difficultés « spécifiques » ni à la réintégration si « la structure de l'établissement amélioré ne le permet pas » !!! (art. 9).

Enfin le gestionnaire peut résilier le contrat dans les établissements à vocation temporaire (foyer d'hébergement ou cité de transit) quand un logement correspondant aux besoins (apprécié par qui ? le logeur ?) est proposé, mais aussi en cas d'absence supérieure à 4 mois, même justifiée, si les conditions locales de logement sont particulièrement difficiles (appréciées par qui ?) (art. 10).

UNE LOI REPRESSIVE

Certaines propositions de la loi ne visent qu'à assurer un nouvel encadrement des résidents. Ainsi la redevance pourra être payée par « une personne physique ou morale, publique ou privée » (art. 2). Si dans l'exposé des motifs, ceci est illustré par la « prise en charge de certaines personnes par l'aide sociale », les militants ne se laisseront pas abuser et y verront une nouvelle tentative pour lier travail et logement. Le patron paye la redevance et l'on retrouve une situation contre laquelle les T.I. ont longuement lutté. Par cet article, le gouvernement espère aussi être libéré définitivement des éventuelles grèves des loyers.

Autre façon de reprendre en main les résidents, en prévoyant des « conditions d'accès et de maintien au logement-foyer » (art. 2 et 5) sans autre précision. Est-ce là une façon d'instaurer le contrôle permanent des titres de travail et de séjour ? Est-ce une façon d'éliminer les chômeurs ? ou telle catégorie de T.I. définie par le gestionnaire ? (les meneurs, par exemple).

Quant à la possibilité de « fermeture partielle pour cause économique » (art. 10), c'est la porte ouverte à tous les arbitraires, une partie du foyer, à la limite une chambre peuvent être fermées pour cause économique, sans aucun contrôle.

Enfin, sans stipulation particulière, le résident est obligé d'autoriser la visite du gestionnaire lorsqu'elle est justifiée par des considérations sérieuses tenant à des exigences de sécurité ou d'assistance à personne en danger et de permettre l'exécution de réparations urgentes (art. 7). Mais qui sera juge de l'urgence, du danger ?... le gestionnaire !

CONCLUSION

Ce projet de loi est évidemment bien loin de répondre aux « Sonacotra », dont il néglige les revendications essentielles (statut de locataire, liberté de réunion, droit de regard et de contrôle...). Il est inacceptable car il allie des mesures anti-sociales et répressives qui visent de façon avouée, différentes « catégories particulières de population » qu'il espère mettre ainsi sous tutelle.

Il faut dès maintenant alerter tous ceux qu'elle peut toucher et organiser la riposte afin d'obtenir le retrait de ce projet.

PUCE

ARMÉE

L'ARMÉE ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

En France, aucun droit de libre expression n'existe pour les militaires, alors qu'en Hollande par exemple, ce droit est reconnu par la loi et respecté dans les faits.

Un tel abus explique largement le malaise actuel qui s'étend dans notre armée, où de simples pétitions collectives, pour la gratuité des transports par exemple, sont sévèrement réprimées.

Les soldats sont ainsi obligés de faire appel à des militants civils pour diffuser leurs informations et leurs critiques de l'organisation militaire. Et les civils sympathisants risquent à leur tour d'être inculpés alors qu'ils agissent au nom d'un droit fondamental des citoyens.

Rappel de quelques événements en Savoie
Depuis l'été 1976, brimades et sanctions contre les soldats, et interpellations civiles se sont succédées à propos de la diffusion de textes critiques sur l'armée.

1) Par exemple le 3 août 1976, distribution à la gare de Chambéry d'un texte écrit par des soldats : environ 10 relevés d'identité à la gendarmerie, aucune inculpation.

Mais au cours d'une distribution postérieure, un seul incipé : Jean Berard.

2) Autre exemple : fin octobre 1976, un appelé (auparavant militant syndical) et deux de ses camarades sont frappés de 60 jours d'arrêt de rigueur et mutés de la base du Bourget à Aix-en-Provence.

3) Dernier exemple en date (à notre connaissance) à Bourg-St-Maurice, 3 soldats qui ont reconnu avoir rédigé un tract, sont punis de 60 jours d'arrêt et dispersés fin août 79 dans 3 casernes très éloignées : Hyères, Avignon et Clermont-Ferrand, et menacés d'être traduits devant le Tribunal Permanent des Forces armées (T.P.F.A.).

4) En signe de solidarité avec Jean Berard, le texte qu'il avait distribué est de nouveau diffusé sur le marché de Chambéry le samedi 10 février 1979, cette fois en prévenant la police. Une quarantaine de relevés d'identité sont enregistrés.

Toutes ces personnes, au nombre de 40, sont inculpées, comme Jean Berard, sous 3 motifs :

— injures et diffamation à l'égard de l'armée ou du chef de corps,
— incitation de militaires à la désobéissance,
— distribution d'un texte sans indication de l'imprimeur.

Nouvelle manifestation de solidarité : deuxième distribution du texte sur le marché de Chambéry, le samedi 9 juin 1979 : 23 relevés d'identité sont effectués par les gendarmes. A la troisième distribution, les gendarmes informés n'interviennent pas. Les distributeurs signent alors plusieurs lettres collectives signalant leur geste et adressées à la gendarmerie et au Procureur de la République.

Au total ce sont 105 Savoyards qui ont ainsi pris la responsabilité de manifester concrètement leur volonté de voir respecter par l'armée la liberté d'expression garantie aux citoyens.

Création d'un comité de soutien

La Ligue des Droits de l'Homme, par sa section chambérienne a constitué un comité de soutien aux inculpés. Actuellement ces inculpés sont seulement 40 alors qu'il y a 105 « coupables ». Est-ce pour autant que la liberté d'expression est conquise à Chambéry ? Non bien sûr, mais l'évolution que nous souhaitons est en route. Pour la rendre plus rapide et mieux assurée, chaque citoyen doit intervenir et contribuer à renforcer un courant d'opinion qui finira par s'imposer.

Rejoignez donc nombreux le comité de soutien (cet engagement n'implique pas l'approbation des textes distribués, mais il manifeste la ferme volonté de permettre la diffusion de toutes les opinions, des lors qu'elles ne sont ni insultantes ni diffamatoires et qu'elles n'incitent pas à la violence).

Adhésion à remettre à un militant ou à adresser à :

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 17, rue Jean-Pierre Veyrat à Chambéry.
PARTICIPATION FINANCIERE : à la même adresse, en précisant : pour le Comité de soutien aux 40 inculpés.

Je soussigne (non et prénom) _____

demeurant à (adresse précise) _____

Profession _____

Donne mon adhésion au Comité de soutien aux 40 inculpés pour la liberté d'expression.

Signature : _____

Troisième procès pour un renvoyeur de livret militaire

Joseph Peridy est jugé pour récidive le vendredi 15 février à 13 h 30 au Palais de Justice de Paris.

— En 1970-1971 : il fait son service militaire, volontaire parachutiste.

— En 1975 : après une évolution personnelle, il renvoie son livret militaire.

— En 1977 : premier jugement, condamnation à 100 F d'amende - deuxième jugement en appel : 800 F d'amende et 5 ans de suspension de droits civils, civiques et familiaux (dont celui d'enseigner qui était son métier).

— En 1978 : refus réitérer de payer

l'amende malgré la menace de saisie et de contrainte par corps.

— En 1979 : refus de reprendre son livret militaire ce qui lui vaut ce nouveau procès.

Par ce geste Joseph Peridy dénonce l'armée et le système qu'elle représente :

— Il dénonce l'injustice de la loi actuelle sur l'objection (le statut d'objecteur ne pouvant être demandé que dans le mois précédant l'incorporation).

— Il demande l'élaboration d'un nouveau statut, en particulier :

* la possibilité pour tout citoyen d'objecter à n'importe quel moment de sa vie, pour quelques raisons que ce soit (religieuses, philosophiques, politiques),

* le droit d'informer sur le statut des objecteurs.

— Il demande la promotion d'une défense populaire, civile non-violente.

Cette alternative pour lutter contre l'injustice et l'oppression a déjà été expérimentée en Inde avec Gandhi, aux U.S.A. avec Martin Luther King, au Danemark et en Norvège durant la seconde Guerre mondiale... en U.R.S.S. actuellement avec les dissidents (les seuls qui obtiennent des résultats si limités soient-ils).

Comment manifester sa solidarité :

— envoyer lettre ou télégramme de soutien à : Monsieur le Président de la 17^e Chambre, tribunal de Grande Instance, Palais de Justice, 75001 Paris,

et le double à l'avocat chargé de l'affaire : Me Dupont-Monod, 39, rue Bobillot, 75013 Paris.

— Participer à la soirée de soutien jeudi 14 février, 20, rue des Tanneries (métro Glacière), à 20 h 30 projection du film : Paysannes du Larzac ; débat sur les luttes non-violentes en France.

— Etre présent à l'audience.

— Soutenir financièrement : CCP F. Zeller Soutien Joseph Peridy, 12853 96 A Paris.

LA FÊTE DES 105

La fête des « 105 », le 23 novembre dernier, a montré comme la présence antimilitariste était puissante à Chambéry.

Si tous ceux qui sont venus nous soutenir n'étaient pas forcément antimilitaristes, tous étaient d'accord sur le fait que la liberté d'expression dans l'armée est continuellement bafouée.

C'est justement à l'origine d'une distribution de tracts écrits par les soldats que peu à peu des Savoyards pour en arriver rapidement à 105 ont pris la responsabilité de manifester concrètement leur volonté de voir respecter par l'armée la liberté d'expression garantie aux citoyens.

Parmi ce nombre 40 sont inculpés comme Jean Berard (élu P.S.U. de Chambéry) sous 3 motifs :

— injures et diffamation à l'égard de l'armée ou du chef de corps,

— incitation de militaires à la désobéissance,

— distribution d'un texte sans indication de l'imprimeur.

Un comité de soutien aux inculpés a été constitué pour aider ces derniers à préparer leurs procès le cas échéant tant sur le plan financier que juridique.

La fête organisée par le comité de soutien, les camarades P.S.U. et des sympathisants a eu un vif succès : 500 personnes sont venues, des groupes (jazz, folk) et des chansonniers se sont produits gratuitement, une buvette et une bouffette (produits du terroir) ont rassasié tous les appétits et soifs pendant toute la soirée.

Aucun élément du genre « bérêt rouge » ou autres individus « bigeards » n'est venu troubler cette fête qui a sut dynamiser le mouvement des renvoyeurs (ses) de papiers militaires et enfin 4 000 francs de recettes de la fête serviront à nous parer financièrement de certaines tracasseries tribunales possibles.

Autogestion : oui ou non ?

L'autogestion, beaucoup y pensent, la souhaitent ou la redoutent

Répondant à une aspiration grandissante de participation des citoyens aux affaires collectives, elle est souhaitée comme seule solution, authentiquement démocratique, à la crise politique, sociale et morale que traverse le pays ; crise qui ne peut que nous conduire à une didacture si rien ne change en profondeur dans les mœurs politiques de la société française.

Elle repose sur trois grands principes :
— la prise de responsabilité des citoyens à la base et le contrôle des élus,
— l'appropriation collective des moyens de production,
— la planification démocratique.

Ces trois principes sont trois raisons d'opposition à l'idée, car ils mettent en cause système capitaliste et hiérarchie et annoncent la fin des notables.

Si les oppositions d'ordre économique à l'autogestion sont évidentes, celles d'ordre politique le sont moins, sauf à droite bien sûr où elle ne peut qu'être rejetée (ou récupérée en la vidant de son sens).

La gauche, de plus en plus s'en réclame. Mais le contrôle des élus signifie le pouvoir, enfin, remis au peuple, la fin des pouvoirs personnels et de ceux des états-majors, la fin des blancs-seigs délivrés par les électeurs pour des mandats plus ou moins longs. Tout ceci gêne certainement une partie de la classe politique de gauche qui de la politique entend faire son affaire.

Par ailleurs, les partis et les syndicats tenants de l'autogestion ne paraissent pas toujours pressés d'en appliquer l'idée dans le fonctionnement de leurs organisations. L'autogestion est ainsi réduite à des slogans, à quelques lignes dans des programmes, à des affiches à grands caractères aperçus à l'occasion des congrès, derrière les épaules des leaders, un peu au-dessus.

Alors ? L'autogestion est-elle pour demain ? Certainement non ! Elle exige préalablement prise de conscience et formation des citoyens et travailleurs, modification profonde des mentalités.

Est-elle possible ou est-elle destinée à devenir une référence abstraite, un projet utopique en souffrance dans les cartons de l'histoire ? ou pire : une idée-bateau que l'on ressort en période électorale pour ramasser des voix ?

Nous l'avons rappelé : l'autogestion, projet socialiste, implique l'appropriation collective des moyens de production ; or cette appropriation ne peut que résulter d'une révolution ou d'une adhésion largement majoritaire aux idées de gauche. Il est peu d'exemple que de tels changements n'aient été suivis d'une réaction capitaliste et de luttes pour le pouvoir. On ne voit pas comment le projet autogestionnaire, fait de générosité et de liberté, et qui exige du temps et de la réflexion, pourrait voir le jour dans de telles conditions. Par ailleurs, cela se dit justement : « l'autogestion ne se décrète pas ».

Alors ? L'autogestion sera-t-elle toujours pour demain ?

Oui si la gauche française qui s'en réclame, subordonnant l'avènement de l'autogestion à un grand soir mythique et incertain ne fait rien pour créer un climat favorable à cet avènement : l'autogestion ne viendra pas après si elle n'est pas proposée avant.

Or, nous prétendons que dès maintenant, même en régime capitaliste et malgré ses institutions, la création de ce climat est possible et qu'il est urgent d'y procéder.

En effet, s'il n'est pas possible d'aménager un îlot autogestionnaire dans un océan capitaliste, il est possible d'investir progressivement un secteur important de la vie politique, pour démontrer les avantages de l'autogestion et la rendre crédible par des expériences concrètes dans les communes.

Il appartient aux hommes de gauche qui se réclament de l'autogestion, militant ou non au sein d'un parti :

— de se réunir au sein de groupes ou d'associations ayant pour but de proposer des démarches autogestionnaires pour résoudre les problèmes de leur cité,

— d'informer la population de ces propositions, de la sensibiliser, de l'amener à s'intéresser à la vie communale, de restaurer ainsi un certain civisme,

— d'amener les militants de gauche à s'unir autour de cette idée et à la mettre en pratique,
— en résumé, il leur appartient de militer de façon originale et constructive en conséquence des options qu'ils affichent,

— ainsi, par une modification progressive et profonde des mentalités à la base de notre société, nous en préparerons les conditions du changement auquel nous aspirons.

Nous qui écrivons ces lignes, essayons d'œuvrer dans ce sens et avons, dans notre cité, formé une association regroupant des militants autogestionnaires. D'autres expériences se tentent ailleurs et l'autogestion voit le jour dans certaines communes. Il faut les multiplier afin que le projet autogestionnaire entre dans la réalité politique et que, pour commencer, l'autogestion soit présente lors des élections municipales de 1983 (ne serait-ce que dans le débat qui les précède) par l'intermédiaire des militants autogestionnaires réunis en force de critique et de proposition.

A moins que l'on ne préfère, à gauche, laisser l'idée tomber en désuétude, se transformer en chimère, le temps d'endormir l'opinion de gauche en la berçant d'une illusion supplémentaire.

Il faut créer une dynamique autogestionnaire. Secouons-nous ! Le temps est venu du courage et de l'imagination en politique. Il faut oser à moins que la gauche française ne soit définitivement abonnée à l'immobilisme et à l'invective. Dans ce cas il serait malhonnête et inutile de continuer à prôner l'autogestion.

PRENONS LA PAROLE
(Association 1901)
25, rue des Réservoirs
91410 DOURDAN

Militants de la gauche autogestionnaire, écrivez-nous. Nous échangerons nos idées et confronterons nos expériences et ainsi nous nous sentirons moins isolés dans le combat que nous menons.

Critique socialiste EST PARUE N° 36-37

CRITIQUE SOCIALISTE

Revue théorique du PSU



Soutien aux prisonnières

Evelyne Segard a été condamnée à 12 ans de réclusion. Elle est détenue depuis 8 ans et 4 mois. La libération « conditionnelle » qui peut être prononcée dès la mi-peine lui a été refusée 3 fois. Rejeté chaque fois pour un an...

Evelyne Segard est dans un état critique. Usée par les tentatives de suicide, abruti de tranquillisants, c'est une femme brisée que son avocate, lors d'une permission, a présentée aux journalistes, en décembre dernier, puis à la Chancellerie.

En vain. Le psychiatre de la Centrale de Rennes est intervenu auprès de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces pour confirmer la nécessité de faire sortir Evelyne Segard de la Centrale de Rennes.

Le Collectif de femmes pour le soutien aux prisonnières appelle les femmes à manifester leur solidarité à Evelyne Segard en envoyant, dès lundi 21 janvier prochain,

UN TELEGRAMME SIGNÉ A :

M. BETEILLE
Directoire des Affaires Criminelles et des Grâces, ministère de la Justice, 4, place Vendôme, 75001 Paris

avec le texte suivant :
« LAISSEZ-VOUS MOURIR EVELYNE SEGARD ? »

Nous croyons à l'efficacité d'un envoi massif.

COLLECTIF DE FEMMES POUR LE SOUTIEN AUX PRISONNIÈRES

c/o BELGRAVE
86, rue St-Martin, 75004 Paris

Commerce : le pantalon coûte cher !

Le comité de défense des libertés regroupant le P.S.U., le P.S., la C.S.V.C., la C.F.D.T., le comité Larzac se retrouvent depuis 15 mois sur le problème de la liberté dans les grandes surfaces. C'est l'affaire « Delta » qui en est le point de départ. Une personne est accusée injustement d'avoir voulu voler un pantalon d'enfant au super-marché Delta. Condamnée à 300 F d'amende, cette consommatrice fait appel. En effet, personne n'est étourdi, tout le monde est malhonnête..., telle est la consigne appliquée par la direction des grandes surfaces.

Les exemples de ce genre sont nombreux : contrôle et interpellation abusive, fouilles illégales, amendes illégales, etc. Aucun consommateur n'est à l'abri, cela vous est peut-être arrivé et cela peut vous arriver.

La consommatrice accusée injustement est une militante P.S.U. de Saint-Quentin, Raymonde.

Si les lecteurs de T.S. connaissent des cas similaires, qu'ils n'hésitent pas à communiquer à J.C. Carpentier, 38, rue Croix-Belle-Porte, 02100 St-Quentin, tél. 67.22.74. Les témoignages pourront servir pour le procès en appel du 4 février. Tous ceux qui défendent les libertés se devront d'être présent **LE LUNDI 4 FEVRIER A 13 H 30 DEVANT LE TRIBUNAL D'AMIENS.**

T.S. mensuel

Dorénavant, il existe une permanence « Promotion-TS » tous les lundis après-midi, rue Borromée. Toutes les suggestions sur la promotion du mensuel seront les bienvenues. Le point sera fait toutes les semaines dans T.S.-Hebdo. Des carnets d'abonnement sont là à la disposition des fédérations et des sections, sur demande à « T.S. Promotion », 9, rue Borromée, 75015 Paris.

Section agricole Paris

Réunion de reprise des cartes, jeudi 7 février, 19 h 30, 9, rue Borromée, avec Michel Mousel. Adhérer au P.S.U., aujourd'hui, pourquoi ?

C.U.A.R.H.

Une pétition, à l'initiative du Comité d'Urgence Anti-Répression Homosexuelle (C.U.A.R.H.) circule pour vous la procurer, écrivez soit directement au C.U.A.R.H. c/o Gers, BP 145 Paris cedex 06. Soit à Tribune socialiste, 9, rue Borromée, 75015 Paris.

Rencontre nationale du secteur immigrés

Le 23 février 1980, 9, rue Borromée, 75015 Paris, 10 h : information politico-juridique sur les lois anti-immigrés avec la participation du GSTI et d'un militant des M.T.I. 12 h : casse-croûte sur place. 14 h : échanges d'expériences concrètes.

Permanence du secteur : tous les mardis à 19 h, rue Borromée.

Pour une autre politique de l'énergie

A Bressuire, débat public avec le Collectif regroupant le Groupe Ecolo (Amis de la Terre), la C.F.D.T., la A.S.F., le P.S.U. et le P.S. Montage audio-visuel sur l'énergie et les mines d'uranium (on en prévoit dans la région), débat avec les participants ; table d'information sur le nucléaire et les renouvelables. A 20 h 45 salle du Centre social. Mardi 12 février.

Buffet « campagnard » pour le secteur « agricole »

La section agricole parisienne du P.S.U. vous invite à sa réunion publique de début d'année.

Elle vous propose :
— la projection d'un montage diapos sur « les 20 ans du P.S.U. ».

— Un débat sur : Militer au P.S.U. en 1980, pourquoi ? avec Michel Mousel.

— Un buffet campagnard. Nous serions heureux que vous puissiez venir à cette réunion qui aura lieu : le jeudi 7 février à 19 h 30, 9, rue Borromée, 75015 Paris, 1^{er} étage, métro Volontaires.

CENTRE POPULAIRE DE FORMATION SOCIALISTE

Deuxième cycle :

MARDI 5 FÉVRIER : Autogestion et

Démocratie par Christian BERGER.

MARDI 12 FÉVRIER à 20 heures :

Autogestion et socialisme par Victor LEDUC.

Toutes les séances auront lieu au F.I.A.P. : 30, rue Cabanis, PARIS-13^e.

Inscrivez-vous en renvoyant le bulletin ci-dessous à Centre Populaire de Formation Socialiste : 9, rue Borromée, 75015 PARIS.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

tribune socialiste HEBDO

HEBDOMADAIRE DU P.S.U.

Secrétariat : Marie Granger.

Maquette et collaboration technique : Régis Cogranne

Rédaction : tél. 566-45-64 et 566-45-37 poste 37

Directeur de la publication : Victor Leduc

Edité par la SARL « Société nouvelle de presse politique », 9, rue Borromée, 75015 Paris

Numéro de la commission paritaire : 620 32

Photocomposition, photogravure,

INFORMATIC-PRESS, 13, rue Kléber 93400 Saint-Ouen.

Tél. : 259-60 90. impression : S.N.I.L., 75019 Paris.

Changement d'adresse :

Joindre la bande d'un des derniers envois

et 3 F en timbres poste.

Le Nicaragua après Somoza

Réunion d'information sur le Nicaragua (projection d'un film, présence de journalistes revenant de ce pays) organisée par le groupe Amérique latine de la Commission internationale. Lundi 4 février à 19 heures, 5, rue Borromée. Buffet prévu.

Fête le mur

Journée nationale pour l'affichage libre le samedi 9 février à partir de 10 h du matin par les collectifs locaux de Fête le Mur (déjà 25 villes prévues). Syros participe au collectif des imprimeurs bénévoles ; le P.S.U. a adhéré aux 54 signataires. Adhésions (50 F), plaquettes, affiches et bandeaux chez F.L.M., 65, bd Arago, 75013 Paris. Permanence téléphonique de 18 h à 20 h lundi, mercredi et jeudi, 331.22.74.

bulletin d'abonnement

couplé (TS-hebdo et mensuel)
Bulletin à retourner à Tribune socialiste, service abonnements, 9, rue Borromée, 75015 - Paris.

M. Mme Mlle

Nom Prénom

Adresse

Profession

Code postal Ville

S'abonne pour 1 an 6 mois (1)

Ci-joint un versement par chèque bancaire postal (1)

à l'ordre de Tribune socialiste, CCP 5826-65 Paris.

Tarifs : 1 an : 150 F ; 6 mois : 80 F ; soutien : 200 F.

(1) Cocher la case correspondante.